

ARRETE ET SIGNATURES

Présenté par le Maire, Sylvie POINTREAU,
A Cinq-Mars-la-Pile, le 05/04/2024
Le Maire, Sylvie POINTREAU,

Nombre de membres en exercice : 27

Nombre de membres présents : 23

Nombre de suffrages exprimés : 26

VOTES : Pour : 26

Contre : -

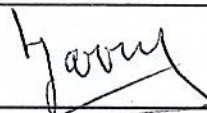
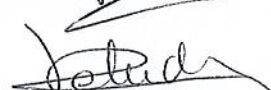
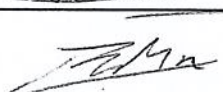
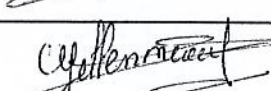
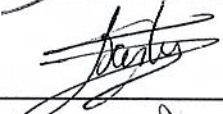
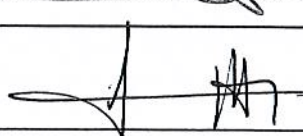
Abstention : -

Délibéré par le Conseil Municipal, réuni en session ordinaire.

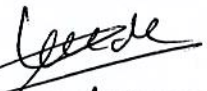
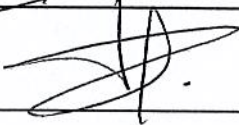
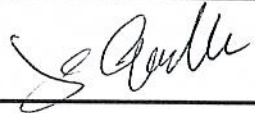
A Cinq-Mars-la-Pile, le 05/04/2024

Date de convocation : 29/03/2024

Les membres du Conseil Municipal,

POINTREAU Sylvie, Maire	
JARRY Patrick, 1er Adjoint	
VELUDO-PLOQUIN Solène, 2ème Adjointe	
RATRON Julien, 3ème Adjoint	
GELLENONCOURT Fabienne, 4ème Adjointe	
THEME Didier, 5ème Adjoint	
TESSIER Sabine, 6ème Adjointe	
BASTIE Alain, Conseiller Municipal	
MALHOREAU Annie, Conseillère municipale	
ROUSSELET Jérôme, Conseiller municipal	
BLONDEAU Laurence, Conseillère municipale	
LAGOUTTE Christian, Conseiller municipal	
HEROT Françoise, Conseillère municipale	

ARRETE ET SIGNATURES

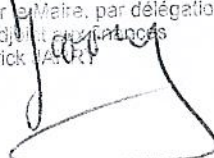
PELLETIER Stéphane, Conseiller municipal	
PLUCHART Carine, Conseillère municipale	
GAUDIN Christian, Conseiller municipal	
FRUCHART Cindy, Conseillère municipale	
GUERIN Johan, Conseiller municipal	
GILLET Elodie, Conseillère municipale	
HEUDE Christian, Conseiller municipal	
HIRAT Laure, Conseillère municipale	
POTIN Valérie, Conseillère municipale	
GACHOT Gilles, Conseiller municipal	
SARRAZIN Fanny, Conseillère municipale	
DURAND Johann, Conseiller municipal	
BORDIER Christiane, Conseillère municipale	
LE GUELLEC Sandie, Conseillère municipale	

Certifié exécutoire par le *Maire*, compte tenu de la transmission en préfecture, le *12.10.24*, et de la publication le *12.10.24*



Cinq-Mars-la-Pile le *12.10.24*.....

Pour le Maire, par délégation,
L'Adjoint aux finances
Patrick *WARY*



DÉPARTEMENT
INDRE & LOIRE

COMMUNE DE CINQ-MARS-LA-PILE

Commune de plus
de 3 500 habitants

ARRONDISSEMENT
CHINON

Effectif légal du Conseil
Municipal : 27

Nombre de Conseillers en
exercice : 27

Présents : 23

Pouvoirs : 4

Votants : 27

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CINQ-MARS-LA-PILE SÉANCE DU 5 AVRIL 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le cinq avril à vingt heures, le Conseil municipal de la Commune de CINQ-MARS-LA-PILE, légalement convoqué le vingt-neuf mars deux mille vingt-quatre en application des articles L2121-10 et L2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Mme Sylvie POINTREAU, Maire.

Présents dans l'ordre du tableau : Sylvie POINTREAU, Maire ; Patrick JARRY, 1^{er} adjoint ; Solène VELUDO-PLOQUIN, 2^{me} adjointe ; Julien RATRON, 3^{me} adjoint ; Fabienne GELLENONCOURT, 4^{me} adjointe ; Didier THÉME, 5^{me} adjoint ; Sabine TESSIER, 6^{me} adjointe ; Alain BASTIÉ ; Annie MALHOREAU ; Jérôme ROUSSELET ; Laurence BLONDEAU ; Christian LAGOUTTE ; Carine PLUCHART ; Christian GAUDIN ; Cindy FRUCHART ; Johan GUÉRIN ; Elodie GILLET ; Christian HEUDE ; Laure HIRAT ; Fanny SARRAZIN ; Johann DURAND ; Christiane BORDIER ; Sandie LE GUELLEC,

lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absents excusés ayant donné pouvoir : Françoise HÉROT qui a donné pouvoir à Sylvie POINTREAU ; Stéphane PELLETIER qui a donné pouvoir à Christian HEUDE ; Valérie POTIN qui a donné pouvoir à Johann DURAND ; Gilles GACHOT qui a donné pouvoir à Fanny SARRAZIN.

Secrétaire de séance : Patrick JARRY.

12 - FINANCES – Approbation du compte de gestion 2023

EXPOSÉ

Madame le Maire donne la parole à Monsieur Patrick JARRY qui indique qu'en application des dispositions des articles L1612-12 et L2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'assemblée délibérante entend, débat et arrête le compte de gestion du comptable qui est transmis à l'exécutif local au plus tard le 1^{er} juin de l'exercice suivant celui auquel il se rapporte.

Le vote de l'arrêté des comptes de gestion du comptable public doit intervenir préalablement au vote du compte administratif.

Le Conseil municipal est invité à se prononcer sur le compte de gestion 2023 dressé par Monsieur le Trésorier de Chinon.

DÉCISION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, L1612-12 et L2121-31 notamment ;
Vu le décret n°1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique ;
Vu le budget primitif 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent ;
Vu le compte de gestion du budget principal de la Commune établi par Monsieur le Trésorier de Chinon pour l'exercice 2023 ;
Considérant que l'assemblée doit se prononcer sur l'exécution de la tenue des comptes de Monsieur le Trésorier de Chinon pour l'année 2023 ;
Considérant que le vote du compte de gestion doit être réalisé avant le vote du compte administratif ;

Après que toutes les explications ont été apportées,
Après en avoir délibéré, par un vote à main levée à l'unanimité des suffrages exprimés,

DÉCIDE

- d'adopter le compte de gestion 2023 du budget principal de la Commune dressé par Monsieur le Trésorier de Chinon tel qu'il figure en annexe de la présente délibération,
- d'autoriser Madame le Maire ou son représentant à prendre toutes les mesures et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Pour extrait conforme.

Sylvie POINTREAU

Maire de Cinq-Mars-La-Pile

Certifié exécutoire compte-tenu
de la transmission/télétransmission
en Sous-préfecture de Chinon le 12 AVR. 2024
et de la publication/affichage le 12 AVR. 2024
Le Maire,



Page des signatures

31200 - CINQ MARS LA PILE - BP

Exercice 2023

Vu et certifié par le comptable supérieur ou son délégué qui déclare que le présent compte est exact en ses résultats.
Observations :

CLAVILLIER Thomas (1014225466-0), Inspecteur des Finances Publiques

Le comptable soussigné affirme véritable, sous les peines de droit, le présent compte.

Le comptable affirme, en outre et sous les mêmes peines, que les recettes et dépenses portées dans ce compte sont, sans exception, toutes celles qui ont été faites pour le service de CINQ MARS LA PILE - BP pendant l'année 2023 et qu'il n'en existe aucune autre à sa connaissance.

VIANO Bertrand (1014053638-0), Inspecteur divisionnaire FIP hors classe

Vu par l'ordonnateur ou son délégué qui certifie que le présent compte dont le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures de sa comptabilité administrative, a été voté le 05/04/2024 par l'organe délibérant.

POINTREAU SYLVIE (spointreau-xt), Le Maire

A CINQ-MARS-LA-PILE, le 09/04/2024

A DDFIP D'INDRE-ET-LOIRE, le 26/02/2024

A CHINON, le 26/02/2024

DÉPARTEMENT
INDRE & LOIRE

COMMUNE DE CINQ-MARS-LA-PILE

Commune de plus
de 3 500 habitants

ARRONDISSEMENT
CHINON

Effectif légal du Conseil
Municipal : 27

Nombre de Conseillers en
exercice : 27

Présents : 23

Pouvoirs : 4

Votants : 26

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CINQ-MARS-LA-PILE SÉANCE DU 5 AVRIL 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le cinq avril à vingt heures, le Conseil municipal de la Commune de CINQ-MARS-LA-PILE, légalement convoqué le vingt-neuf mars deux mille vingt-quatre en application des articles L2121-10 et L2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Mme Sylvie POINTREAU, Maire.

Présents dans l'ordre du tableau : Sylvie POINTREAU, Maire ; Patrick JARRY, 1^{er} adjoint ; Solène VELUDO-PLOQUIN, 2^{me} adjointe ; Julien RATRON, 3^{me} adjoint ; Fabienne GELLENONCOURT, 4^{me} adjointe ; Didier THÉME, 5^{me} adjoint ; Sabine TESSIER, 6^{me} adjointe ; Alain BASTIÉ ; Annie MALHOREAU ; Jérôme ROUSSELET ; Laurence BLONDEAU ; Christian LAGOUTTE ; Carine PLUCHART ; Christian GAUDIN ; Cindy FRUCHART ; Johan GUÉRIN ; Elodie GILLET ; Christian HEUDE ; Laure HIRAT ; Fanny SARRAZIN ; Johann DURAND ; Christiane BORDIER ; Sandie LE GUELLEC,

lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absents excusés ayant donné pouvoir : Françoise HÉROT qui a donné pouvoir à Sylvie POINTREAU ; Stéphane PELLETIER qui a donné pouvoir à Christian HEUDE ; Valérie POTIN qui a donné pouvoir à Johann DURAND ; Gilles GACHOT qui a donné pouvoir à Fanny SARRAZIN.

Secrétaire de séance : Patrick JARRY.

13 - FINANCES – Approbation du compte administratif 2023

EXPOSÉ

Madame le Maire donne la parole à Monsieur Patrick JARRY qui rappelle que l'assemblée doit se prononcer avant le 30 juin de l'année N+1 sur l'exécution de la comptabilité administrative tenue par le Maire au titre de l'année écoulée.

Les résultats du compte administratif 2023 ont été présentés à la commission des finances le 15 mars 2023.

Les principaux postes de dépenses et de recettes de fonctionnement du compte administratif 2023 du budget principal de la Commune ainsi que le détail des programmes d'investissement sont présentés aux membres du Conseil.

Le Conseil municipal est invité à formuler ses observations et à émettre des commentaires avant de passer au vote.

Madame le Maire quitte la séance avant le vote du compte administratif 2023.

DÉROULEMENT DU VOTE

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame le Maire s'est retirée de la salle à l'issue de la présentation du compte administratif.

Monsieur Patrick JARRY a été élu pour présider la séance.

Une fois élu, Monsieur Patrick JARRY invite les membres du Conseil municipal à faire part de leurs éventuelles remarques concernant le compte administratif 2023.

Aucune remarque n'étant formulée, Monsieur Patrick JARRY fait procéder au vote.

DÉCISION

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L2121-14 ;

Vu le décret n°1587 du 29 décembre 1962 modifié portant règlement général sur la comptabilité publique ;

Vu le budget primitif 2023 ;

Vu le compte de gestion du budget principal de la Commune établi par Monsieur le Trésorier de Chinon pour l'exercice 2023 ;

Vu le compte administratif de l'exercice 2023 dressé par Madame Sylvie POINTREAU, Maire ;

Considérant que l'assemblée doit se prononcer avant le 30 juin de l'année N+1 sur l'exécution de la comptabilité administrative tenue par le Maire ;

Considérant que le compte administratif est conforme au compte de gestion, lequel a été approuvé préalablement ;

Considérant que Madame le Maire est sortie de la salle au moment du vote et que la séance a été présidée à cette occasion par Monsieur Patrick JARRY ;

Après que toutes les explications ont été apportées,

Après en avoir délibéré, par un vote à main levée à l'unanimité des suffrages exprimés,

DÉCIDE

- de donner acte à Madame le Maire de sa présentation du compte administratif 2023 du budget principal de la Commune,
- d'arrêter les résultats définitifs comme suit :

	Résultat au 31/12/2022	Résultat exercice 2023	Résultat cumulé au 31/12/2023	Solde des Restes à réaliser	Besoin de financement de l'investissement
	A	B	C=A+B	D	E=C+D
Fonctionnement	314 178,31 €	479 652,63 €	793 830,94 €	—	—
Investissement	- 544 655,15 €	118 395,45 €	- 426 259,70 €	- 53 733,55 €	- 479 993,25 €

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Pour extrait conforme.

Sylvie POINTREAU

Maire de Cinq-Mars-La-Pile

Certifié exécutoire compte-tenu
de la transmission/télétransmission
en Sous-préfecture de Chinon le 12 AVR. 2024
et de la publication/affichage le 12 AVR. 2024
Le Maire,



DÉPARTEMENT
INDRE & LOIRE

**COMMUNE DE
CINQ-MARS-LA-PILE**

Commune de plus
de 3 500 habitants

ARRONDISSEMENT
CHINON

Effectif légal du Conseil
Municipal : 27

Nombre de Conseillers en
exercice : 27

Présents : 23

Pouvoirs : 4

Votants : 27

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE CINQ-MARS-LA-PILE
SÉANCE DU 5 AVRIL 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le cinq avril à vingt heures, le Conseil municipal de la Commune de CINQ-MARS-LA-PILE, légalement convoqué le vingt-neuf mars deux mille vingt-quatre en application des articles L2121-10 et L2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Mme Sylvie POINTREAU, Maire.

Présents dans l'ordre du tableau : Sylvie POINTREAU, Maire ; Patrick JARRY, 1^{er} adjoint ; Solène VELUDO-PLOQUIN, 2^{me} adjointe ; Julien RATRON, 3^{me} adjoint ; Fabienne GELLENONCOURT, 4^{me} adjointe ; Didier THÉME, 5^{me} adjoint ; Sabine TESSIER, 6^{me} adjointe ; Alain BASTIÉ ; Annie MALHOREAU ; Jérôme ROUSSELET ; Laurence BLONDEAU ; Christian LAGOUTTE ; Carine PLUCHART ; Christian GAUDIN ; Cindy FRUCHART ; Johan GUÉRIN ; Elodie GILLET ; Christian HEUDE ; Laure HIRAT ; Fanny SARRAZIN ; Johann DURAND ; Christiane BORDIER ; Sandie LE GUELLEC,

lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absents excusés ayant donné pouvoir : Françoise HÉROT qui a donné pouvoir à Sylvie POINTREAU ; Stéphane PELLETIER qui a donné pouvoir à Christian HEUDE ; Valérie POTIN qui a donné pouvoir à Johann DURAND ; Gilles GACHOT qui a donné pouvoir à Fanny SARRAZIN.

Secrétaire de séance : Patrick JARRY.

14 - FINANCES – Affectation définitive des résultats 2023 au budget 2024

EXPOSÉ

Madame le Maire donne la parole à Monsieur Patrick JARRY qui rappelle que, le compte administratif 2023 du budget principal de la Commune ayant été adopté, il convient d'affecter les résultats arrêtés au cours de l'exercice antérieur sur le budget primitif 2024 (voir tableau joint).

Il est précisé que la proposition d'affectation des résultats a préalablement été validée avec les services du Trésor public.

Dans l'hypothèse où le compte de gestion n'aurait pas été produit, le Conseil municipal serait invité à se prononcer sur la reprise anticipée des résultats conformément aux dispositions de l'article L2311-5 du CGCT et non sur l'affectation définitive des résultats.

Le Conseil municipal est invité à se prononcer sur l'affectation du résultat 2023 au budget primitif 2024.

DÉCISION

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n° 94-504 du 22 juin 1994 ;

Vu le compte administratif 2023 ;

Considérant que selon la nomenclature comptable M57, le résultat de l'année N-1 peut faire l'objet d'une affectation lors du budget primitif si le compte administratif a été adopté préalablement ;

Considérant que le résultat de l'année N-1 doit combler en priorité le besoin de financement de la section d'investissement qui s'établit à 479 993,25 € ;

Considérant que le compte administratif 2023 a été préalablement approuvé par l'assemblée délibérante ;

Considérant qu'il est nécessaire d'affecter à la section d'investissement (compte 1068) les crédits nécessaires à la couverture de ce besoin de financement cumulé ;

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré, par un vote à main levée à l'unanimité des suffrages exprimés,

DÉCIDE

- d'affecter les résultats définitifs de l'exercice 2023 au budget primitif 2024 comme suit :

Fonctionnement	793 830,94 €	→	479 993,25 €	pour combler à minima le besoin de financement de l'investissement (cpt 1068)
		→	313 837,69 €	résultat reporté de fonctionnement (cpt 002)
Investissement	- 426 259,70 €	→	- 426 259,70 €	résultat reporté d'investissement (cpt 001)

- d'autoriser Madame le Maire ou Monsieur l'Adjoint délégué à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Pour extrait conforme.

Sylvie POINTREAU

Maire de Cinq-Mars-La-Pile



Certifié exécutoire compte-tenu
de la transmission/télétransmission
en Sous-préfecture de Chinon le
et de la publication/affichage le
Le Maire,

12 AVR. 2024
12 AVR. 2024

ETAT DES RESTES A REALISER EN INVESTISSEMENT EN DEPENSE

Collectivité : MAIRIE DE CINQ MARS LA PILE

Budget : COMMUNE

2023

Compte	Fonction	Montant prévu	Montant ordonnancé	Montant reste à réaliser
Chapitre - 001				0,00 €
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	01	544 655,15 €	544 655,15 €	0,00 €
Chapitre - 10				0,00 €
10226 - Taxe d'aménagement	01	42 820,65 €	42 820,65 €	0,00 €
Chapitre - 16				0,00 €
1641 - Emprunts en euros	01	165 300,00 €	167 331,06 €	0,00 €
16441 - Opérations afférentes à l'emprunt	01	168 000,00 €	167 296,00 €	0,00 €
165 - Dépôts et cautionnements reçus	01	2 000,00 €	0,00 €	0,00 €
165 - Dépôts et cautionnements reçus	71	0,00 €	570,00 €	0,00 €
Chapitre - 21				0,00 €
2138 - Autres constructions	020	0,00 €	0,00 €	0,00 €
21611 - Biens historiques et culturels immobiliers: Biens sous-jacents	020	71 617,80 €	0,00 €	0,00 €
2181 - Installations générales, agencements et aménagements divers	022	0,00 €	0,00 €	0,00 €
21848 - Autres matériels de bureau et mobiliers	020	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Opération - 100				0,00 €
2041581 - Subv. autres groupem. - Biens mobiliers, matériel et études	514	0,00 €	0,00 €	0,00 €
2041582 - Subv. autres groupem. - Bâtiments et installations	514	18 101,89 €	11 891,32 €	0,00 €
2041582 - Subv. autres groupem. - Bâtiments et installations	7	0,00 €	0,00 €	0,00 €
2041582 - Subv. autres groupem. - Bâtiments et installations	845	-6 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Opération - 101				1 620,00 €
21534 - Réseaux d'électrification	020	1 700,00 €	0,00 €	0,00 €
21534 - Réseaux d'électrification	512	12 850,00 €	11 850,00 €	1 620,00 €
Opération - 103				0,00 €

ETAT DES RESTES A REALISER EN INVESTISSEMENT

EN DEPENSE

Collectivité : MAIRIE DE CINQ MARS LA PILE

Budget : COMMUNE

2023

Compte	Fonction	Montant prévu	Montant ordonnancé	Montant reste à réaliser
2041512 - Subv GFP de rattach. - Bâtiments et installations	633	0,00 €	0,00 €	0,00 €
2128 - Autres agencements et aménagements	633	0,00 €	0,00 €	0,00 €
21318 - Constructions autres bâtiments publics	633	0,00 €	0,00 €	0,00 €
2138 - Autres constructions	020	0,00 €	1 736,40 €	0,00 €
2138 - Autres constructions	633	58 045,80 €	56 309,40 €	0,00 €
21568 - Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile	633	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Opération - 106				0,00 €
2158 - Autres installations, matériel et outillage techniques	020	0,00 €	0,00 €	0,00 €
2158 - Autres installations, matériel et outillage techniques	511	15 000,00 €	14 868,56 €	0,00 €
Opération - 107				10 790,00 €
215731 - Matériel roulant	020	10 800,00 €	0,00 €	0,00 €
215731 - Matériel roulant	847	107 998,80 €	116 997,35 €	10 790,00 €
215738 - Autre matériel et outillage de voirie	020	0,00 €	0,00 €	0,00 €
215738 - Autre matériel et outillage de voirie	023	11 100,00 €	0,00 €	0,00 €
215738 - Autre matériel et outillage de voirie	847	3 050,78 €	5 121,11 €	0,00 €
Opération - 109				0,00 €
21318 - Constructions autres bâtiments publics	020	0,00 €	0,00 €	0,00 €
21318 - Constructions autres bâtiments publics	30	0,00 €	0,00 €	0,00 €
21841 - Matériel de bureau et mobilier scolaires	30	600,00 €	0,00 €	0,00 €
21848 - Autres matériels de bureau et mobiliers	020	0,00 €	0,00 €	0,00 €
21848 - Autres matériels de bureau et mobiliers	311	0,00 €	500,83 €	0,00 €
Opération - 112				0,00 €
21351 - Install générales .. des constructions - Bâtiments publics	325	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Opération - 116				0,00 €
2031 - Frais d'études	322	0,00 €	0,00 €	0,00 €
21318 - Constructions autres bâtiments publics	322	0,00 €	0,00 €	0,00 €

ETAT DES RESTES A REALISER EN INVESTISSEMENT EN DEPENSE

Collectivité : MAIRIE DE CINQ MARS LA PILE

Budget : COMMUNE

2023

Compte	Fonction	Montant prévu	Montant ordonnancé	Montant reste à réaliser
21351 - Install générales .. des constructions - Bâtiments publics	322	1 152,65 €	1 152,65 €	0,00 €
2188 - Autres immobilisations corporelles	322	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Opération - 117				1 680,00 €
2051 - Concessions et droits similaires	020	7 955,35 €	0,00 €	0,00 €
2051 - Concessions et droits similaires	321	0,00 €	0,00 €	0,00 €
21318 - Constructions autres bâtiments publics	020	0,00 €	0,00 €	0,00 €
21318 - Constructions autres bâtiments publics	312	0,00 €	0,00 €	0,00 €
21351 - Install générales .. des constructions - Bâtiments publics	020	0,00 €	0,00 €	0,00 €
21351 - Install générales .. des constructions - Bâtiments publics	30	914,47 €	0,00 €	0,00 €
21351 - Install générales .. des constructions - Bâtiments publics	321	0,00 €	914,47 €	0,00 €
2158 - Autres installations, matériel et outillage techniques	321	0,00 €	4 886,34 €	1 680,00 €
Opération - 119				0,00 €
21312 - Constructions bâtiments scolaires	020	0,00 €	0,00 €	0,00 €
21312 - Constructions bâtiments scolaires	281	0,00 €	951,29 €	0,00 €
21351 - Install générales .. des constructions - Bâtiments publics	281	0,00 €	0,00 €	0,00 €
215741 - Installations, matériel et outillage des cantines scolaires	020	0,00 €	0,00 €	0,00 €
215741 - Installations, matériel et outillage des cantines scolaires	281	56 553,60 €	55 200,00 €	0,00 €
Opération - 122				0,00 €
21318 - Constructions autres bâtiments publics	30	0,00 €	0,00 €	0,00 €
2188 - Autres immobilisations corporelles	020	0,00 €	0,00 €	0,00 €
2188 - Autres immobilisations corporelles	023	5 400,00 €	0,00 €	0,00 €
2188 - Autres immobilisations corporelles	3	0,00 €	0,00 €	0,00 €
2188 - Autres immobilisations corporelles	30	21 258,00 €	0,00 €	0,00 €
2188 - Autres immobilisations corporelles	311	0,00 €	300,00 €	0,00 €
2188 - Autres immobilisations corporelles	348	0,00 €	26 343,60 €	0,00 €
Opération - 124				90 936,89 €

ETAT DES RESTES A REALISER EN INVESTISSEMENT

EN DEPENSE

Collectivité : MAIRIE DE CINQ MARS LA PILE

Budget : COMMUNE

2023

Compte	Fonction	Montant prévu	Montant ordonnancé	Montant reste à réaliser
2031 - Frais d'études	511	14 710,00 €	5 460,00 €	4 200,00 €
2031 - Frais d'études	7	0,00 €	0,00 €	0,00 €
2121 - Plantations d'arbres et d'arbustes	515	0,00 €	0,00 €	25 230,31 €
2128 - Autres agencements et aménagements	020	2 400,00 €	0,00 €	0,00 €
2128 - Autres agencements et aménagements	312	10 000,00 €	0,00 €	0,00 €
2128 - Autres agencements et aménagements	511	0,00 €	4 020,00 €	0,00 €
2128 - Autres agencements et aménagements	515	0,00 €	0,00 €	33 806,88 €
2138 - Autres constructions	020	2 300,00 €	0,00 €	0,00 €
2152 - Installations de voirie	515	0,00 €	0,00 €	5 942,40 €
21538 - Autres réseaux	511	0,00 €	0,00 €	0,00 €
21568 - Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile	020	0,00 €	0,00 €	0,00 €
21568 - Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile	11	3 600,00 €	0,00 €	0,00 €
21568 - Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile	12	6 000,00 €	3 582,54 €	0,00 €
2181 - Installations générales, agencements et aménagements divers	020	0,00 €	0,00 €	14 638,80 €
2181 - Installations générales, agencements et aménagements divers	022	0,00 €	3 226,80 €	0,00 €
2188 - Autres immobilisations corporelles	020	0,00 €	0,00 €	0,00 €
2188 - Autres immobilisations corporelles	022	4 000,00 €	0,00 €	0,00 €
2188 - Autres immobilisations corporelles	511	0,00 €	0,00 €	0,00 €
2188 - Autres immobilisations corporelles	515	0,00 €	0,00 €	7 118,50 €
2188 - Autres immobilisations corporelles	518	0,00 €	1 524,00 €	0,00 €
2188 - Autres immobilisations corporelles	7212	0,00 €	2 817,60 €	0,00 €
2188 - Autres immobilisations corporelles	847	4 341,60 €	0,00 €	0,00 €
2312 - Agencements et aménagements de terrains (en cours)	511	72 500,00 €	0,00 €	0,00 €
Opération - 126				18 824,00 €
2031 - Frais d'études	020	700,00 €	0,00 €	0,00 €
2031 - Frais d'études	581	0,00 €	2 128,00 €	1 824,00 €
2111 - Terrains nus	518	0,00 €	0,00 €	0,00 €

ETAT DES RESTES A REALISER EN INVESTISSEMENT EN DEPENSE

27 décembre 2023 15:12:23

Collectivité : MAIRIE DE CINQ MARS LA PILE

Budget : COMMUNE

2023

Compte	Fonction	Montant prévu	Montant ordonnancé	Montant reste à réaliser
2111 - Terrains nus	581	30 000,00 €	6 183,40 €	17 000,00 €
Opération - 128				0,00 €
21318 - Constructions autres bâtiments publics	321	0,00 €	0,00 €	0,00 €
21351 - Install générales .. des constructions - Bâtiments publics	020	0,00 €	0,00 €	0,00 €
21351 - Install générales .. des constructions - Bâtiments publics	321	0,00 €	0,00 €	0,00 €
2188 - Autres immobilisations corporelles	020	0,00 €	0,00 €	0,00 €
2188 - Autres immobilisations corporelles	321	1 300,00 €	1 194,43 €	0,00 €
Opération - 131				0,00 €
2051 - Concessions et droits similaires	025	0,00 €	0,00 €	0,00 €
21316 - Constructions équipements du cimetière	025	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Opération - 134				0,00 €
2031 - Frais d'études	020	0,00 €	0,00 €	0,00 €
21351 - Install générales .. des constructions - Bâtiments publics	511	809,80 €	0,00 €	0,00 €
21351 - Install générales .. des constructions - Bâtiments publics	551	0,00 €	809,80 €	0,00 €
2138 - Autres constructions	020	0,00 €	3 069,72 €	0,00 €
2138 - Autres constructions	511	3 069,72 €	0,00 €	0,00 €
Opération - 142				0,00 €
21848 - Autres matériels de bureau et mobiliers	331	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Opération - 73				1 026,62 €
215738 - Autre matériel et outillage de voirie	020	0,00 €	0,00 €	0,00 €
215738 - Autre matériel et outillage de voirie	847	500,00 €	262,80 €	0,00 €
2158 - Autres installations, matériel et outillage techniques	020	-1 500,00 €	287,30 €	0,00 €
2158 - Autres installations, matériel et outillage techniques	510	5 869,00 €	833,29 €	1 026,62 €
2158 - Autres installations, matériel et outillage techniques	511	4 569,00 €	4 327,14 €	0,00 €
21838 - Autre matériel informatique	020	0,00 €	0,00 €	0,00 €
21848 - Autres matériels de bureau et mobiliers	020	2 700,00 €	3 628,68 €	0,00 €

ETAT DES RESTES A REALISER EN INVESTISSEMENT

EN DEPENSE

Collectivité : MAIRIE DE CINQ MARS LA PILE

Budget : COMMUNE

2023

Compte	Fonction	Montant prévu	Montant ordonnancé	Montant reste à réaliser
21848 - Autres matériels de bureau et mobiliers	023	0,00 €	0,00 €	0,00 €
21848 - Autres matériels de bureau et mobiliers	3	0,00 €	0,00 €	0,00 €
2188 - Autres immobilisations corporelles	020	0,00 €	0,00 €	0,00 €
2188 - Autres immobilisations corporelles	023	3 000,00 €	2 763,84 €	0,00 €
2188 - Autres immobilisations corporelles	11	5 000,00 €	619,20 €	0,00 €
2188 - Autres immobilisations corporelles	211	0,00 €	0,00 €	0,00 €
2188 - Autres immobilisations corporelles	212	0,00 €	0,00 €	0,00 €
2188 - Autres immobilisations corporelles	281	0,00 €	0,00 €	0,00 €
2188 - Autres immobilisations corporelles	338	0,00 €	0,00 €	0,00 €
2188 - Autres immobilisations corporelles	633	0,00 €	537,60 €	0,00 €
Opération - 74				
2051 - Concessions et droits similaires	020	6 825,60 €	6 825,60 €	0,00 €
21831 - Matériel informatique scolaire	211	0,00 €	107,95 €	0,00 €
21831 - Matériel informatique scolaire	212	0,00 €	107,95 €	0,00 €
21838 - Autre matériel informatique	020	18 650,00 €	18 059,92 €	0,00 €
21838 - Autre matériel informatique	11	0,00 €	107,96 €	0,00 €
Opération - 78				
2031 - Frais d'études	020	21 957,20 €	0,00 €	0,00 €
2031 - Frais d'études	6	0,00 €	0,00 €	0,00 €
2031 - Frais d'études	758	0,00 €	1 957,20 €	0,00 €
2128 - Autres agencements et aménagements	511	0,00 €	0,00 €	0,00 €
21351 - Install générales .. des constructions - Bâtiments publics	020	0,00 €	0,00 €	0,00 €
2138 - Autres constructions	020	4 800,00 €	4 729,17 €	0,00 €
21838 - Autre matériel informatique	020	0,00 €	0,00 €	0,00 €
21848 - Autres matériels de bureau et mobiliers	020	0,00 €	0,00 €	0,00 €
2313 - Constructions (en cours)	020	0,00 €	0,00 €	0,00 €
2313 - Constructions (en cours)	6	0,00 €	0,00 €	0,00 €

ETAT DES RESTES A REALISER EN INVESTISSEMENT EN DEPENSE

27 décembre 2023 15:12:23

Collectivité : MAIRIE DE CINQ MARS LA PILE

Budget : COMMUNE

2023

Compte	Fonction	Montant prévu	Montant ordonnancé	Montant reste à réaliser
Opération - 80				84 822,84 €
2031 - Frais d'études	020	0,00 €	720,00 €	0,00 €
2031 - Frais d'études	518	0,00 €	2 640,00 €	0,00 €
2031 - Frais d'études	7	0,00 €	0,00 €	0,00 €
2031 - Frais d'études	845	13 517,00 €	2 169,00 €	1 194,00 €
2033 - Frais d'insertion	845	0,00 €	0,00 €	0,00 €
2128 - Autres agencements et aménagements	020	0,00 €	0,00 €	0,00 €
2128 - Autres agencements et aménagements	18	700,00 €	0,00 €	0,00 €
2128 - Autres agencements et aménagements	588	0,00 €	6 100,42 €	0,00 €
2128 - Autres agencements et aménagements	59	5 500,00 €	0,00 €	0,00 €
2151 - Réseaux de voirie	020	0,00 €	0,00 €	0,00 €
2151 - Réseaux de voirie	515	0,00 €	3 748,50 €	0,00 €
2151 - Réseaux de voirie	518	0,00 €	38 305,50 €	77 028,84 €
2151 - Réseaux de voirie	7	0,00 €	0,00 €	0,00 €
2151 - Réseaux de voirie	845	168 662,20 €	41 367,09 €	6 600,00 €
2151 - Réseaux de voirie	847	0,00 €	706,37 €	0,00 €
2152 - Installations de voirie	020	0,00 €	0,00 €	0,00 €
2152 - Installations de voirie	845	0,00 €	3 003,44 €	0,00 €
2152 - Installations de voirie	847	3 000,00 €	0,00 €	0,00 €
21534 - Réseaux d'électrification	020	0,00 €	0,00 €	0,00 €
21534 - Réseaux d'électrification	512	0,00 €	0,00 €	0,00 €
21534 - Réseaux d'électrification	514	1 331,28 €	1 331,28 €	0,00 €
2158 - Autres installations, matériel et outillage techniques	845	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Opération - 97				18 848,70 €
2031 - Frais d'études	2	0,00 €	0,00 €	0,00 €
2031 - Frais d'études	201	28 360,00 €	16 390,50 €	0,00 €
2031 - Frais d'études	212	0,00 €	8 776,50 €	0,00 €
2031 - Frais d'études	515	0,00 €	0,00 €	3 147,01 €
2033 - Frais d'insertion	201	0,00 €	371,26 €	0,00 €

EN DEPENSE

Budget : COMMUNE

2023

Total des dépenses

Service de Gestion Comptable
Boulevard Paul-Louis COURIER
CS 60161
37561 CHINON CEDEX

Page 8 sur 8

Le présent état est arrêté - à la somme
de deux cent vingt-huit mille cinq cent
quarante neuf euros et cinq cts.

ETAT DES RESTES A REALISER EN INVESTISSEMENT EN RECETTE

Collectivité : MAIRIE DE CINQ MARS LA PILE Budget : COMMUNE

2023

Compte	Fonction	Montant prévu	Montant ordonnancé	Montant reste à réaliser
Opération non individualisée				174 815,50 €
024 - Produits des cessions d'immobilisations	01	39 850,00 €	0,00 €	0,00 €
10222 - FCTVA	01	47 000,00 €	45 881,08 €	0,00 €
10226 - Taxe d'aménagement	01	50 000,00 €	64 208,77 €	0,00 €
10226 - Taxe d'aménagement	020	10 000,00 €	0,00 €	0,00 €
1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés	01	591 650,31 €	591 650,31 €	0,00 €
13151 - Subv. transf. GFP de rattachement	633	7 000,00 €	0,00 €	0,00 €
13151 - Subv. transf. GFP de rattachement	845	25 000,00 €	0,00 €	0,00 €
1318 - Autres subv. d'invest. rattachées aux actifs amortissables	514	3 270,00 €	3 101,84 €	0,00 €
1321 - Subv. non transf. Etat et établissements nationaux	511	10 000,00 €	0,00 €	0,00 €
1322 - Subv. non transf. Régions	212	75 000,00 €	0,00 €	0,00 €
1322 - Subv. non transf. Régions	511	20 000,00 €	0,00 €	0,00 €
1322 - Subv. non transf. Régions	515	0,00 €	37 535,34 €	57 464,66 €
1322 - Subv. non transf. Régions	632	0,00 €	0,00 €	0,00 €
1323 - Subv. non transf. Départements	020	2 000,00 €	0,00 €	0,00 €
1323 - Subv. non transf. Départements	511	23 000,00 €	0,00 €	0,00 €
1323 - Subv. non transf. Départements	515	0,00 €	0,00 €	25 000,00 €
1328 - Autres subv. d'investissement rattachées aux actifs non amort.	020	96 875,80 €	96 875,80 €	0,00 €
1328 - Autres subv. d'investissement rattachées aux actifs non amort.	201	11 865,04 €	0,00 €	0,00 €
1328 - Autres subv. d'investissement rattachées aux actifs non amort.	6	0,00 €	0,00 €	0,00 €
1328 - Autres subv. d'investissement rattachées aux actifs non amort.	632	0,00 €	0,00 €	11 865,04 €
1328 - Autres subv. d'investissement rattachées aux actifs non amort.	7	0,00 €	0,00 €	0,00 €
13361 - Fonds équip. amort. - Dotation équipement territoriaux ruraux	2	0,00 €	0,00 €	0,00 €
13361 - Fonds équip. amort. - Dotation équipement territoriaux ruraux	212	0,00 €	0,00 €	0,00 €

ETAT DES RESTES A REALISER EN INVESTISSEMENT
EN RECETTE

Collectivité : MAIRIE DE CINQ MARS LA PILE Budget : COMMUNE

2023

Compte	Fonction	Montant prévu	Montant ordonnancé	Montant reste à réaliser
1345 - Fonds équip. non amort. - Amendes radars auto et amendes police	845	1 000,00 €	988,32 €	0,00 €
13461 - Fonds équip. non amort. - Dot. équipement territoires ruraux	201	80 000,00 €	0,00 €	0,00 €
13461 - Fonds équip. non amort. - Dot. équipement territoires ruraux	212	-80 000,00 €	0,00 €	0,00 €
13461 - Fonds équip. non amort. - Dot. équipement territoires ruraux	845	62 132,73 €	62 223,63 €	0,00 €
1348 - Autres fonds affectés à l'équipement non amortissable	020	0,00 €	0,00 €	1 947,80 €
1348 - Autres fonds affectés à l'équipement non amortissable	201	80 000,00 €	0,00 €	0,00 €
1348 - Autres fonds affectés à l'équipement non amortissable	212	50 700,00 €	0,00 €	78 538,00 €
1348 - Autres fonds affectés à l'équipement non amortissable	7	0,00 €	0,00 €	0,00 €
1348 - Autres fonds affectés à l'équipement non amortissable	845	73 382,00 €	73 237,00 €	0,00 €
1641 - Emprunts en euros	01	300 000,00 €	0,00 €	0,00 €
165 - Dépôts et cautionnements reçus	01	2 000,00 €	0,00 €	0,00 €
20422 - Subv. pers. droit privé -Bâtiments et installations	312	3 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Total des recettes		1 584 725,88 €	975 702,09 €	174 815,50 €

Le présent état est arrêté - à la somme de - cent soixante - quatre mille huit cent quatre euros et 50 cts.

Bastien V. M...
Comptable Public

Service de Gestion Comptable
Boulevard Paul-Louis COURIER
CS 60161
37501 CHINON CEDEX



Le 29/12/23

Pour le Maire, par délégation,
Le Adjoint aux finances

[Signature]

